Fiche de Données de Sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du Produit : **Rotair Gear**
Utilisations : Huile pour compresseur.
Code Produit : 0017 5305 01

Fabricant/Fournisseur : **ICD (International Compressor Distribution) n.v.**
Boomsesteenweg 957
B-2610 Wilrijk

Téléphone : S'il vous plaît contacter la société de distribution le plus proche ou le bureau de la ICD en Belgique: +32 3 870 2111 (de 8h à 5pmCET)

Courrier électronique : info.lubricants@icdcompany.com

Téléphone d'urgence nombre : Uniquement pour les questions médicales liées, s'il vous plaît contacter le service médical de ICD en Belgique: +32 3 870 2105 (8am-5pm CET)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

1999/45/CE	
Caractéristiques du danger	**Phrase(s) R**
Non classé comme dangereux selon les critères CE.;	

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE

Symboles CE : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Classification CE : Non classé comme dangereux selon les critères CE.

Phrases de risque CE : Non classé.

Conseils de prudence CE: Non classé.

Autres dangers

Dangers pour la santé : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'huile utilisée peut contenir des impuretés nocives.

Dangers physiques et chimiques : Non classé inflammable mais peut brûler.

Dangers pour l'environnement : Non classé comme dangereux pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Nom du Produit : Non applicable.

Mélanges

Description de la préparation : Huile minérale sévèrement raffinée, paraffine sévèrement hydrotraitée et additifs.

Composants Dangereux

Classification des composants selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Nom chimique	CAS n°	Numéro CE	N° d'enregistrement REACH	Conc.
Alcarylamine	68411-46-1	270-128-1	01-2119491299-23	1,00 -3,00%
Huile de base	*	*	*	0,00 -90,00%
interchangeable à faible viscosité (<20,5 mm²/s à 40°C) *				

Nom chimique	Classe (catégorie) de danger	Mentions de danger
Alcarylamine	Aquatic Chronic, 3;	H412;
Huile de base	Asp. Tox., 1;	H304;
interchangeable à faible		
viscosité (<20,5 mm²/s		
à 40°C) *		

Classification des composants selon la norme 67/548/CEE

Nom chimique	CAS n°	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Pictogramme(s) de danger	Phrase(s) R	Conc.
Alcarylamine	68411-46-1	270-128-1	01-2119491299- 23		R52/53	1,00 - 3,00%

Informations Complémentaires : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346. Se referrer au chapitre 16 pour le libellé complet des phrases de risqué (R).

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers secours

Informations Générales : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

Inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion de quantités importantes, mais il faut tout de même consulter un médecin.

Autoprotection du secouriste

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Notes au docteur/médecin : Traiter selon les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Moyens d'extinction : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilizes uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'Extinction Déconseillés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.

Conseils aux pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gantsrésistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Se reporter à la 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Pour les non-secouristes: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

: Pour les secouristes: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement

ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et materiel de confinement et de Nettoyage : Epandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement. Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou par tout autre moyen de confinement. Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets de manière adéquate

Conseils Supplémentaires : Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être maîtrisés.

Référence à d'autres sections : Pour le choix des équipement de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la FDS. Se reporter au chapitre 13 de la FDS en cas de déversement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction locale. Eliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques lies aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes conditions de sécurité.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et (ou) de brouillards. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Transfert de Produit : Ce matériau peut être un accumulateur statique. Des procédures de métallisation et de mise à la terre appropriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilities : Stocker à température ambiante.
Reportez-vous à la section 15 pour toute legislation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériaux Recommandés: Pour les conteneurs ou revêtements de conteneurs, utiliser de polyethylene. l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.

Matériaux Déconseillés : PVC.

Informations Complémentaires : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
Bruine d'huile minérale	OEL (BE)	Valeur limite (8 h) [Brouillard.]		5 mg/m3	
	OEL (BE)	STEL [Brouillard.]		10 mg/m3	
	ACGIH	TWA(Fraction inhalable.)		5 mg/m3	

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Indice Biologique d'Exposition (IBE) –
Pas de limite biologique attribuée.

Informations relatives à la PNEC
: Données non disponibles

Méthodes de Contrôle : Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé. Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles. également se révéler appropriée.

Contrôles de l'Exposition: Le niveau de protection et la nature des contrôles necessaries varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les measures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer la sélection, les tests
et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour controller l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration. Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Toujours observer lesmesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Mesures de protection, telles que les équipements de

: Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).
Les équipement de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A verifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux/du visage

: Pour parer à d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial complet. homologuée à la norme UE EN166

Protection individuelle Protection Respiratoire

: Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée standards dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

Protection des Mains : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex., la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Dangers thermiques : Non applicable.

Contrôles de l'exposition Environnementale

Vêtements de Protection : Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standard**.**

Contrôles de l'exposition Environnementale: Minimiser le déversement dans l'environnement. Une etude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la legislation environnementale locale

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Clair marron. Liquide à température ambiante.
Odeur	:	Hydrocarbure léger.
pH	:	Non applicable.
Point d'ébullition initial et plage de température d'ébullition	:	> 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)
Point d'écoulement	:	Typique -30 °C / -22 °F
Point d'éclair	:	Typique 247 °C / 477 °F (COC)
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité	:	Typique 1 - 10 %(V) (basé sur de l'huile minérale)
Température d'autoinflammation ou d'explosivité		
Température d'auto inflammation	:	> 320 °C / 608 °F
Pression de vapeur	:	< 0,5 Pa à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))
Masse volumique	:	Typique 860 kg/m3 à 15 °C / 59 °F
Solubilité dans l'eau	:	Négligeable.
Solubilité dans d'autres solvants	:	Données non disponibles
Coefficient de partage noctanol/eau	:	> 6 (basé sur les informations de produits similaires)
Viscosité dynamique	:	Données non disponibles
Viscosité cinématique	:	Typique 68 mm2/s à 40 °C / 104 °F
Densité de vapeur (air=1)	:	> 1 (Valeur(s) estimée(s))
Autres informations	:	pas un COV
Proportion de carbone organique volatil		0 %
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1)	:	Données non disponibles
Température de Decomposition	:	Données non disponibles
Propriétés explosives	:	Non répertorié
Conductivité électrique	:	Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité	:	Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.
Stabilité chimique	:	Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.
Possibilité de réactions dangereuses		
	:	Réagit avec les agents fortement oxydants.
Conditions à éviter	:	Températures extrêmes et lumière solaire directe.
Matières incompatibles	:	Agents fortement oxydants.
Produits de décomposition Dangereux	:	Il ne devrait pas se former de produits de decomposition dangereux durant un stockage normal.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Voies d'exposition probables
: Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité Orale Aiguë : Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg, Rat

Toxicité Dermique Aiguë: Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg, Lapin

Toxicité Aiguë par Inhalation : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Irritation de la Peau : Possibilité d'irritation légère.

Irritation des Yeux : Possibilité d'irritation légère.

Irritation des Voies Respiratoires : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une irritation.

Sensibilisation : Estimé non sensibilisant pour la peau.

Doses Répétées de Toxicité : Non considéré comme un danger.

Mutagènicité : Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

Produit	:	**Classification au plan de la cancérogénicité**
Huile minérale très raffinée (IP346 <3%)	:	ACGIH Group A4: Non classifiable comme carcinogène humain.
Huile minérale très raffinée (IP346 <3%)	:	IARC 3: Classification impossible à partir des données actuelles.
Huile minérale très raffinée (IP346 <3%)	:	GHS / CLP: Aucune classification relative à la cancérogénicité

Cancérogènicité : Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal. Les huiles minérales très raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer(AIRC).

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement : Non considéré comme un danger

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Cancérogénicité : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.,

Mutagénicité : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité pour la reproduction (fertilité)
: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Informations Complémentaires : Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de

l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.

Toxicité Aiguë : Mélange peu soluble. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. Estimé pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un extrait aqueux test). En principe, l'huile minérale ne provoque pas de troubles chroniques chez les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1mg/l.

Mobilité dans le sol : Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Persistance / Dégradabilité : Estimé non facilement biodégradable. Les principaux constituants sont estimés naturellement biodégradables. Toutefois certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.

Potentiel deBioaccumulation

: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la

Autres effets négatifs : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes. Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de participer au réchauffement climatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du Produit : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Emballage Souillé : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agrée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable..

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Code UE de destruction des déchets (EWC) 13 02 05 huiles synthétiques pour moteur, pour boîte de vitesses et huiles lubrifiantes. La classification des déchets incombe toujours à l'utilisateur final.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR
Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADR

RID
Non classé dangereux pour le transport selon le règlement RID.

ADN
Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADNR

IMDG

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IMDG

IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)
Cette matière n'est soit pas classée matière dangereuse selon les réglementations de l'IATA, soit elle est soumise aux réglementations nationales spécifiques.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations réglementaires

Autorisation et/ourestrictions d'utilisation

: Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

Restrictions d'utilisation recommandées (utilizations déconseillées)

: Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

Situation au regard des inventaires de produits chimiques

EINECS : Tous les composants sont repertories et/ou sont des polymers exemptés.
TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mention(s) de danger CLP

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Complémentaires

: L'annexe « Scénario d'exposition nulle » est jointe à cette fiche de données de sécurité. Il s'agit d'un mélange non classé qui contient des substances dangereuses, telles que détaillées dans la Section 3 ; les informations pertinentes des Scénarios d'exposition aux substances dangereuses ont été intégrées dans les sections clés 1 à 16 de cette FDS.

Autres informations

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS
Acute Tox. = Toxicité aiguë
Asp. Tox. = Danger par aspiration
Aquatic Acute = Danger pour le milieu aquatique – danger aigu
Aquatic Chronic = Danger pour le milieu aquatique – danger chronique
Eye Dam. = Blessure ou irritation grave des yeux
Flam. Liq. = Liquides inflammables
Skin Corr. = Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin Sens. = Sensibilisation cutanée
STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Il est possible de rechercher les abréviations et acronyms standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web.
ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR = Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route
AICS = Inventaire des substances chimiques australiennes
ASTM = Société américaine pour les essais et le matériel
BEL = Valeur limite d'exposition biologique
BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène
CAS = Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie
CEFIC = Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique
CLP = Classification, Etiquettage, Emballage
COC = Coupelle ouverte de Cleveland
DIN = Deutsches Institut fur Normung
DMEL = Dose dérivée à effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
DSL = Liste intérieure des substances canadiennes
EC = Commission Européenne
EC50 = Concentration efficace médiane
ECETOC = Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques
ECHA = Agence européenne des produits chimiques
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL50 = Dose efficace médiane
ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles japonaises
EWC = Catalogue européen des déchets - CED
GHS = Système général harmonisé - SGH
IARC = Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA = Association internationale des transporteurs aériens
IC50 = Concentration inhibitrice médiane
IL50 = Dose inhibitrice médiane
IMDG = Code régissant le transport des matières dangereuses par voie maritime
INV = Inventaire des produits chimiques chinois
IP346 = Méthode N° 346 de l'Institute of Petroleum pour déterminer la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques par extraction au Diméthylsulfoxyde -DMSOKECI
= Inventaire des produits chimiques existants coréens
LC50 = Concentration létale médiane
LD50 = Dose létale médiane

LL/EL/IL: LL= (Dose létale) / EL = (Dose efficace) /IL = (Dose inhibitrice)
NCL/NCE/NCI = Niveau de charge létal/Niveau de charge
efficace /Niveau de charge inhibiteur
LL50 = Dose létale médiane
MARPOL = Convention internationale relative à la pollution de la mer
NOEC/NOEL = Concentration sans effet observé/Dose sans effet observé
OE_HPV = Exposition professionnelle - Production en grande quantité
PBT = Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PICCS = Inventaire des produits et substances chimiques philippins
PNEC = Concentration prévisible sans effet
REACH = Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID = Règlement International Relatif au Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer
SKIN_DES = Mention relative à la peau
STEL = Limite d'exposition à court terme
TRA = Evaluation ciblée des risques
TSCA = Loi américaine sur la maîtrise des substances toxiques
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
vPvB = Très persistant, très bioaccumulable

Numéro de version de la Fiche de données de sécurité	:	3.1
Fiche de données de sécurité valide à partir du (date)	:	01.04.2013
Révisions de la Fiche de données de sécurité	:	Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.
Réglementation relative à la fiche de données de sécurité	:	Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010
Utilisations et Restrictions	:	Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis du fournisseur
Distribution de FDS	:	Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.
Avis	:	LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LE DOMAINE OU LES DOMAINES DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.